

Le mardi 13 Février 2024



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOLVENT

SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2024 À 09 HEURES 00

Président de séance : **Charles Brès**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 Janvier 2024

Présents : **Gilles Avakian**, **Charles Brès**, **Patrick Brès**, **Christian Roggero**.

Excusés : **Sandra Mathieu** (Procuration **Christian Roggero**)  
**Yvette Bellier** (Procuration **Gilles Avakian**)

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : **Christian Roggero**



### Délibération 7 – 2024 : Vote des subventions annuelles 2024

Le maire expose aux conseillers qu'il y a lieu de se positionner sur les diverses demandes de subventions reçues en mairie, sur dossiers complets.

Le conseil municipal :

Après en avoir délibéré, décide l'attribution ci-dessous :

Tiers	Montant en €	contre	abstention	pour
Emala	50	0	0	6
Coop scolaire	200	0	0	6

Le conseil charge le maire de l'exécution de cette délibération

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,



Charles Brès

*Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune (1 Place de Verdun, 38000 GRENOBLE) ou par l'application Télérecours.*